

BROCHURE

ASSURANCE SCOLAIRE INTERNATIONALE - PROFESSEUR

CONTRAT TOKIO MARINE HCC* N° 35 525 914

GARANTIES	FORMULE A	FORMULE B	FORMULE C
RESPONSABILITE CIVILE			
Dommages Corporels	4.600.000 €	4.600.000 €	4.600.000 €
Dommages Matériels (franchise 50 €)	300.000 €	300.000 €	300.000 €
Franchise 50 €			
Défense Pénale et Recours	3.000 €	3.000 €	3.000 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT			
Décès	15.000 €	20.000 €	30.000 €
Invalidité Permanente, au-delà de 10 % (Selon barème compagnie)	45.000 €	75.000 €	105.000 €
GARANTIES COMPLEMENTAIRES ACCIDENT			
Dent ou prothèse dentaire cassée	200 €	400 €	600 €
Bris de lunettes, verre, monture, lentilles	300 €	400 €	600 €
Frais médicaux et d'hospitalisation	10.000 €	20.000 €	40.000 €
Frais de transport en ambulance	300 €	300 €	300 €
Frais de prothèse et d'orthopédie (Autres que dents et lunettes)	400 €	600 €	1.000 €
ASSISTANCE (Garanties communes aux trois formules – MUTUAIDE ASSISTANCE)			
Rapatriment sanitaire Frais de recherche et de sauvetage en montagne Frais d'évacuation, suite à accident de sports d'hiver Transmission de messages, envoi de médicaments Mise à disposition d'un billet d'avion pour un parent Rapatriment du corps en cas de décès	Frais réels 750 € 150 € Garanti Frais réels Frais Réels		
ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE (Garantie de remboursement de consultations)	A CONCURRENCE DE 250 EUROS PAR SINISTRE. SONT EXPRESSEMENT EXCLUS LES TRAUMATISMES NON LIES DIRECTEMENT AU DECES ACCIDENTEL DE L'ASSURE, LES CONSULTATIONS RELEVANT D'UN AUTRE DOMAINE QUE LE DOMAINE PSYCHOLOGIQUE (ACCOMPAGNEMENT PSYCHIATRIQUE, PSYCHOTHERAPEUTIQUE), LA SIMPLE ECOUTE CONVIVIALE.		
En cas décès de l'ASSURE ou d'Invalidité Permanente consécutifs à un accident garanti ou en cas de dommages corporels consécutifs à un acte de terrorisme ou de sabotage, un attentat ou une agression, l'Assureur rembourse le montant des consultations auprès d'un psychologue sur justificatifs (ordonnances et factures),			

SOUTIEN DE LA FAMILLE (intervention d'un psychologue)

En cas de décès accidentel de l'Assuré, TOKIO MARINE ASSISTANCE met en relation la famille de l'Assuré avec des psychologues psychocliniciens. Ces psychologues, tous titulaires d'un DESS de psychologie clinique, répondent à l'appel qui leur est fait, grâce à une écoute professionnelle, non orientée, non compatissante, non interventionniste.

BROCHURE

ASSURANCE SCOLAIRE INTERNATIONALE - PROFESSEUR

CONTRAT TOKIO MARINE HCC* N° 35 525 914

TOKIO MARINE ASSISTANCE organise et prend en charge un entretien téléphonique qui dure trente minutes avec un maximum de cinq fois par personne et par événement. Au-delà, le psychologue orientera le Bénéficiaire vers un psychologue en ville.

Le bénéfice de cette garantie doit être demandé dans les six mois maximum de la survenance du Décès accidentel de l'Assuré.

Ce remboursement est effectué :

- En cas de décès de l'ASSURE, à son bénéficiaire.
- Dans les autres cas à l'ASSURE lui-même.

COTISATIONS

ZONES	FORMULE A		FORMULE B		FORMULE C	
	Pays Hors Europe	Europe	Pays Hors Europe	Europe	Pays Hors Europe	Europe
<i>Activités scolaires et trajet</i>	32 €	24 €	38 €	29 €	47 €	37 €
<i>Activités scolaires, trajet et extra-scolaires</i>	46 €	35 €	53 €	40 €	63 €	46 €